

Code d'article 320.03**Description** PLATEAUX PÂTISSERIE - PETITS**Catalogue** HOS 197**Date de modification** 05/11/2023 22:01:00**Spécifications du produit**

Unité de mesure CENT
Dimensions 15x9 CM
Matériel CARTON
Couleur BLANC
Grammage 250 G/M2
Poids net d'une unité (g) 3,60

Codes

Intrastat 48232000
ITF14 18420499320035
EAN13 8420499320038

Signage Triman et Info-Tri

**Colisage**

Paquet Unités / paquet 250
Dimensions paquet (cm) 15,00 x 17,00 x 8,50
Poids paquet (kg) 0,91
Volume paquet (m³) 0,0021675

Signage Triman et Info-Tri



Carton Unités / carton 3.000
Paquets /carton 12
Dimensions carton (cm) 30,00 x 35,50 x 31,50
Poids carton (kg) 10,90
Volume carton (m³) 0,0335475

Signage Triman et Info-Tri



Palette Cartons / couche 8
Cartons / palette 32
Conditionnement (U base x couches) 8 x 4
Poids (kg) 372,80
Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

Caractéristiques

Recyclé

Recyclable

Biodégradable

Four

-40°C/+70°C

Cash & Carry

**Certificats**



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

N° RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Ce produit contient des fibres recyclées.



Matériau biodégradable : il se décompose en éléments chimiques naturels grâce à l'action d'agents biologiques et physiques sous certaines conditions environnementales qui se produisent dans la nature.

Reg. (CE)
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.